Image not found or type unknown

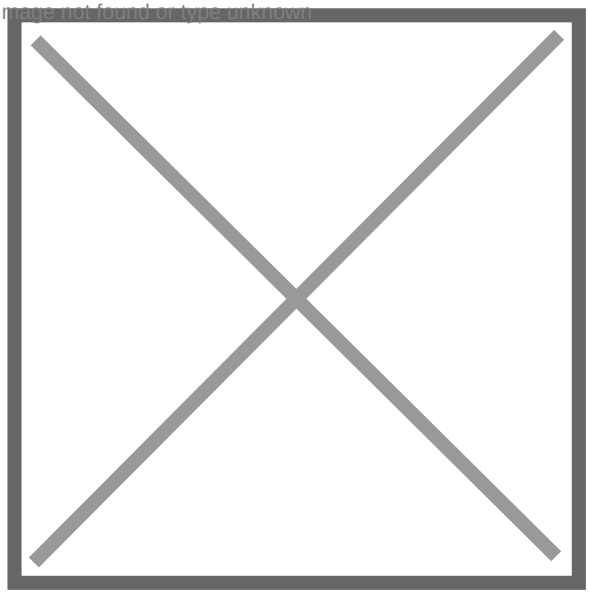

Harcèlement moral et psychologique

Par **marie1955**, le **22/04/2015** à **17:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en accident travail depuis 4 mois. J'ai subi du harcèlement moral et psychologique de la part d'un collègue pendant 4 ans.

Je vais avoir 60 ans. J'étais conseillère pros. Ce harcèlement se traduisait de façon régulière. Il passait sur mon portefeuille et disait à mes clients que je ne travaillait plus à la poste, qu'il fallait me rayer de la carte, etc... J'ai des preuves écrites de mes clients car ils m'ont vue dépérir et m'ont soutenue. Atteinte dans ma dignité, mes droits de bien travailler. Puisque j'ai double mon CA que j'étais tenu de faire dans l'année avec 3 lettres de première de Basse Normandie de félicitations. J'ai pris tout cela en pleine figure. N'en pouvant plus, j'ai alerté mon chef direct des agissements de celui-ci qui l'a convoqué avec son chef à lui 4 fois. Il a continué et m'a agressé verbalement chez un client et comme récompense, lui est resté à son poste et moi je fais le bouche-trou dans les bureaux. La direction n'a pas fait son travail, manquement et faute inexcusable, si bien qu'au mois de décembre j'ai eu un grave malaise cardiaque au bureau où j'étais seule, c'est la femme de ménage qui a appelé le SMUR car on en avait remis une couche la semaine
d'avant. Ayant gardé et ruminé injustice étouffée dans l'oeuf, effet boule de neige sauf que j'ai été hospitalisée 3 semaines en psychiatrie, thérapie toutes les semaines et que le médecin de la CPAM qui m'a visité ce matin, ainsi que le psychiatre m'on dit que la Poste c'était terminé pour moi car, en plus d'une dépression sévère, je suis devenue anorexique, je ne mange plus. Je ne veux plus sortir, angoisse, peur des gens, etc... Je pensais que j'étais coupable mais, ayant montré au psychiatre les lettres que mes clients avaient écrites, elle m'a confirmé que j'etais bien une victime. Un client a envoyé directement à mon det ce qu il pensait des agissements de ce collègue en précisant que ce collègue avait des méthodes nazi à mon encontre.

Puis-je attaquer la Poste pour faute inexcusable et manquement ?

Merci de me répondre.

Je suis en cdi et je vais perdre beaucoup sur mon salaire.

Merci encore.

Par **marie1955**, le **24/04/2015** à **12:18**

je vous remercie c'est bien ce que je pense.combien de temps il faut attendre pour faire la demarche ,puis je le faire maintenant.es ce que je dois etre presente a l'audience
merci de me repondre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés